



Ordre des  
Urbanistes du  
Québec



Rapport annuel 2022-2023

**Penser le territoire  
Façonner l'avenir**



# Lettres officielles

Québec, novembre 2023

**MADAME NATHALIE ROY**

Présidente de l'Assemblée nationale

Hôtel du Parlement

1045, rue des Parlementaires

Québec (Québec) G1A 1A3

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de présidente de l'Assemblée nationale, le rapport annuel de l'Ordre des urbanistes du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2023.

Veillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

**Sonia LeBel**

*Ministre responsable de l'Administration gouvernementale*

*Présidente du Conseil du trésor*

*Gouvernement du Québec*

Montréal, novembre 2023

**MADAME SONIA LEBEL**

Ministre responsable de l'Administration  
gouvernementale et présidente  
du Conseil du trésor

Secrétariat du Conseil du trésor

875, Grande-Allée Est

4<sup>e</sup> étage, secteur 100

Québec (Québec) G1R 5R8

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'Administration gouvernementale, le rapport annuel de l'Ordre des urbanistes du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2023.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Le président,

**Sylvain Gariépy**, *urbaniste*

Montréal, novembre 2023

**MADAME DOMINIQUE DEROME**

Présidente de l'Office des professions du Québec

800, place D'Youville, 10<sup>e</sup> étage

Québec (Québec) G1R 5Z3

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de présidente de l'Office des professions du Québec, le rapport annuel de l'Ordre des urbanistes du Québec.

Ce rapport annuel, préparé conformément aux dispositions du Code des professions du Québec, couvre la période du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023.

Veillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le président,

**Sylvain Gariépy**, *urbaniste*

# Table des matières

## 4 **Mission, vision et valeurs**

### ▸ **Gouvernance**

- 5 Mot du président
- 8 Mot de la directrice générale
- 10 Conseil d'administration 2022-2023
- 12 Suivi des orientations stratégiques
- 14 Comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie
- 14 Comité d'audit
- 15 Rapport de la déléguée au Conseil interprofessionnel du Québec
- 15 Assemblée générale annuelle
- 15 Permanence de l'Ordre
- 16 Affaires publiques et communications avec les membres

## 17 **▸ Tableau des membres et renseignements généraux**

## 22 **▸ Rapport d'activités du bureau du syndic**

## ▸ **Rapport d'activités des comités**

### COMITÉS STATUTAIRES

(ou découlant de règlements)

- 27 Comité consultatif en déontologie
- 27 Comité de révision des plaintes
- 28 Conseil de discipline
- 28 Conseil d'arbitrage des comptes
- 29 Comité des admissions
- 30 Comité de révision des équivalences
- 30 Comité des équivalences
- 32 Comité de la formation des urbanistes
- 32 Comité d'inspection professionnelle

### COMITÉS FACULTATIFS

- 34 Comité du congrès
- 34 Comité de la formation continue
- 36 Comité éditorial de la revue *Urbanité*
- 36 Comité développement durable
- 37 Comité reconnaissance

## 38 **▸ Honneurs remis**

## 40 **▸ Rapport de l'auditeur indépendant et états financiers**

## Mission

Assurer la protection du public et la qualité de l'exercice de la profession d'urbaniste.

## Vision

Référence incontournable, l'Ordre des urbanistes du Québec (OUQ) rallie les professionnels de l'urbanisme autour de l'excellence de la pratique au service de la qualité des milieux de vie, des grands enjeux du territoire et du développement durable.

## Valeurs

- Intégrité
- Excellence
- Bienveillance
- Collaboration
- Proactivité
- Transparence



# Mot du président

**L'exercice 2022-2023 a été l'occasion d'un retour progressif à la « normale » après des mois marqués par la pandémie et ses impacts. Le congrès en présentiel à Saint-Sauveur, qui affichait complet avec près de 300 participants, en témoigne. Tour d'horizon des autres faits saillants...**



Sylvain Gariépy,  
président, urbaniste

**S**i je devais en retenir un seul, ce serait l'adoption par le gouvernement du Québec de la première Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire (PNAAT) en juin 2022. Bien sûr, le mot «urbanisme» ne figure pas dans le titre, mais il transparaît partout dans le document. L'Ordre et ses partenaires ont travaillé durant de nombreuses années pour arriver à ce résultat. Évidemment, il reste à mettre en action ces belles intentions. Les efforts se sont donc poursuivis pour influencer le plan de mise en œuvre et les évolutions législatives attendues.

## Affaires publiques

Nos prises de position en affaires publiques touchent d'autres sujets. À titre d'exemples, nous avons fait paraître une lettre ouverte sur le 3<sup>e</sup> lien réclamant que les décisions et déclarations des responsables politiques se basent sur la science et l'avis des experts ou encore un comparatif non partisan des programmes électoraux dans notre domaine en amont des élections provinciales. En plus de répondre aux demandes des médias, nous participons à des groupes de travail ou des tables de concertation, comme celle du ministère de la Culture et des Communications dédiée au patrimoine, à des jurys, comme celui du Forum du développement durable de Victoriaville, à des événements, comme les Assises de l'Union des municipalités du Québec, ou à des panels, notamment dans le cadre du congrès de l'Association des architectes paysagistes du Québec.

J'avais énoncé, l'an dernier, que le positionnement de l'Ordre sur les enjeux autochtones et la prise en compte de leur réalité par les urbanistes me tenait particulièrement à cœur. Ce sujet délicat requiert du temps pour bien faire les choses en collaboration avec les Premiers peuples. Entre-temps, plusieurs actions ont déjà été réalisées: publication d'une liste de ressources lors de la Journée nationale des peuples autochtones, organisation de panels pendant le congrès et première formation pour nos membres. D'autres gestes et engagements sont à venir.

### Gouvernance

L'exercice 2022-2023 est celui où j'ai entamé mon troisième et dernier mandat. Je remercie les urbanistes de Montréal pour ma réélection comme administrateur et les membres du conseil d'administration (CA) de m'avoir renouvelé leur confiance en tant que président. Nathalie Prud'homme a également été renouvelée à la vice-présidence. Nous nous partageons les dossiers, ce qui permet d'alléger ces fonctions pour lesquelles nous sommes bénévoles. La bonne entente au sein du CA, le travail rigoureux et les débats enrichissants aident également, qu'ils émanent des confrères et consœurs urbanistes ou des représentants du public qui apportent un regard différent et pertinent.

Tel que mentionné à l'assemblée générale annuelle (AGA) à Saint-Sauveur, une réflexion a été entamée quant à la possibilité d'une rémunération – sous une forme ou une autre – des membres du CA ou, du moins, de la présidence. L'Ordre est le seul ordre professionnel à ne pas en prévoir. L'allocation reflétera l'investissement en temps et le degré de responsabilités des administratrices et administrateurs et s'appliquera seulement après mon départ. Dans tous les cas, le comité d'audit fera une recommandation, mais c'est à l'AGA que reviendra la décision sur les montants qui leur seront accordés et, surtout, à la personne qui assumera la présidence.

## Le travail de modernisation de la gouvernance avance comme prévu.



### Planification stratégique

L'année 2022-2023 était la deuxième de la planification stratégique en cours. Nous avons continué de progresser dans sa réalisation et à suivre nos indicateurs (voir pages 12-13). Le travail de modernisation de la gouvernance avance comme prévu. Les élections de 2023 ont notamment été les premières où le récent Règlement sur l'organisation de l'Ordre était appliqué, avec une période de transition qui prévoyait deux sièges à pourvoir pour la région du Centre.

Mais surtout, nous avons adopté une Politique des comités à la suite d'une réflexion et de discussions en profondeur, autant sur nos obligations que sur les meilleures pratiques, l'évolution de l'organigramme des comités, de leur mandat et de leur composition. Certains ajustements découlent des commentaires reçus lors de la consultation des membres. Cette politique, précédée d'un moratoire sur les nominations, induit un certain renouvellement des membres de comités. Un cocktail a été organisé, en début d'année, pour remercier nos précieux bénévoles, qui ont parfois dû quitter le comité où ils étaient impliqués de longue date ou qui y poursuivent leurs tâches.



## Protection du public

Le CA gardera l'habitude de recevoir en alternance les présidences de comité. En 2022-2023, des échanges ont eu lieu avec les comités développement durable, équivalences, reconnaissance, formation continue et inspection professionnelle. J'en profite pour mentionner que la réforme du processus d'inspection, également partie intégrante de la planification, s'annonce prometteuse. En ce sens, et bien que nous n'ayons pas d'acte réservé, nous devons poursuivre l'amélioration de nos processus au service de la protection du public et du développement professionnel des membres.

Du reste, nous discutons chaque année avec le syndicat principal. Certaines personnes reprochent parfois à l'Ordre de ne pas agir lorsque le Code de déontologie semble bafoué. Il faut savoir qu'en plus d'être indépendants, les syndicats sont tenus à la confidentialité. En fin d'exercice, quatre syndicats enquêtaient sur plusieurs dossiers, ce qui sollicite une part de plus en plus importante de nos ressources financières pour le plus grand bien de la protection du public. À cet effet, vous pouvez consulter nos états financiers pour le constater.

# Nous avons adopté une Politique des comités à la suite d'une réflexion et de discussions en profondeur.

## Actes réservés

Sonia Lebel, ministre chargée à nouveau des ordres professionnels, a rencontré les présidences des ordres dans les semaines suivant sa prise de fonction. En plus de l'interpeller sur le financement des petits ordres, j'ai rappelé cette incongruité : l'Ordre des urbanistes du Québec fait partie des trois derniers ordres n'ayant aucun acte réservé ni activité partagée (avec d'autres professionnels) en vertu du Code des professions ou d'autres lois.

Cette rencontre avait lieu sous l'égide du Conseil interprofessionnel du Québec. Celui-ci plaide aussi pour que ces aspects évoluent, indépendamment d'autres modernisations du système professionnel. À la fin de l'exercice, le sujet des actes réservés, bien qu'il n'ait jamais été mis de côté, prenait aussi une nouvelle acuité, dans la foulée du dépôt du projet de loi n° 16, Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'autres dispositions, à la fin mars 2023.

## Conclusion

Comme vous le voyez, chers membres urbanistes, plusieurs dossiers d'importance sont à suivre. La prochaine année sera donc bien occupée. Heureusement, la permanence nous apporte son soutien. L'équipe est de taille modeste, mais elle est solide et engagée dans la réalisation de la mission. Je l'en remercie grandement.

Finalement, alors qu'en 2023 le système professionnel fête ses 50 ans et l'Ordre ses 60 ans, je vous invite à vous impliquer. L'Ordre va bien et les dossiers sont passionnants, ce qui rend l'expérience des plus enrichissantes.

Hélène Lefranc,  
directrice générale

## Mot de la directrice générale

**Depuis deux ans, l'Ordre mesure annuellement la satisfaction des urbanistes à son égard. Le résultat – plus de 85 % de membres satisfaits ou très satisfaits – est bon, mais incite à poursuivre l'amélioration des services. Le dernier exercice témoigne de ces efforts.**

Le plan d'action 2022-2023 de l'Ordre – qui découle de sa planification stratégique – comptait 162 actions, qui s'ajoutent à la gestion quotidienne. L'équipe compte neuf personnes, sans les syndics, depuis le printemps 2022 où les postes de conseillère à la formation continue et de conseiller à la qualité de la pratique ont été pourvus. Avec ce dernier, chargé de la révision du processus d'inspection professionnelle, qui aboutira en 2023, l'Ordre emploie désormais un deuxième urbaniste.

Comme directrice générale, je suis heureuse que notre **taux de rétention du personnel soit de 100 %**, dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre. Le rattrapage salarial, en cours depuis deux ans, n'y est sans doute pas étranger tout comme l'intérêt pour la mission de protection du public, en plus de l'effervescence que connaît le secteur. Les deux stagiaires recrutés grâce à une subvention d'Emplois d'été Canada – l'un pour aider sur des aspects juridiques, l'autre sur la gestion de nos archives – ont d'ailleurs apprécié leur expérience.

Ce genre de programme, qui nous apporte un soutien financier et humain, est utile pour continuer de se moderniser rapidement. L'Ordre a notamment entamé un grand ménage en lien avec la loi 25 sur la protection des renseignements personnels, en se dotant d'un plan de classification et d'un calendrier de conservation. En lien avec la préparation du déménagement du siège social quelques rues à l'ouest dans le Vieux-Montréal, un tri des documents papier est commencé, rendu possible par l'adoption récente du système de gestion des membres.

### Mise à niveau technologique

La deuxième phase de celui-ci a été implantée durant l'exercice 2022-2023. Outre les avancées en matière d'inscription des formations directement dans le dossier des membres, les grands bénéficiaires sont les candidates et les candidats au titre qui peuvent déposer leurs **procès-verbaux de stage directement dans l'Espace membre**. Leur marraine ou parrain et le comité des admissions peuvent ensuite les valider en ligne, ce qui allège également leur tâche.



**Le texte en vert signale les actions en matière de développement durable.** Plusieurs autres, présentées dans les rapports annuels antérieurs, se poursuivent. S'y ajoutent des gestes au quotidien et des réflexions pour l'ensemble des dossiers : gestion responsable du mobilier et mutualisation des équipements dans le projet de déménagement; nourriture végétarienne lors des événements; tarifs réduits pour les organismes à but non lucratif dans la révision tarifaire; mise en avant du covoiturage, des transports collectifs et des nuitées chez les proches lors de l'actualisation de la Politique de remboursement des dépenses.

Au-delà des logiciels, le matériel informatique a continué d'être mis à niveau et la cybersécurité renforcée. Comme d'autres organisations, nous faisons face à des tentatives d'hameçonnage et nous prenons au sérieux nos obligations. C'est pourquoi, par exemple, nous demandons – à travers la fiche de renseignements personnels dans l'Espace membre – le consentement pour la transmission des offres de nos partenaires. Outre La Personnelle et Desjardins, une autre filiale de Desjardins s'est ajoutée, soit Espace Proprio.

Ces ententes nous permettent de diversifier nos revenus, l'équilibre budgétaire s'avérant un défi constant dans un petit ordre, soumis aux mêmes obligations et contraintes que les plus grands. De même, la publication des offres d'emploi, désormais **regroupées dans le Babillard des offres d'emploi**, la publicité ou les commandites contribuent à alléger la pression budgétaire. L'équipe cherche aussi des subventions pour mener à bien certains projets.

### Offre et accès aux formations

Cela a été le cas des **Journées de l'environnement sonore**, dont la 2<sup>e</sup> édition a finalement eu lieu à l'automne après avoir été repoussée de quelques mois. Ces trois journées illustrent la volonté de diversifier notre offre de formation, y compris sur des sujets émergents, et de rester accessible. Les formats tendent aussi à être plus variés. Certaines des formations de l'Ordre ont lieu sur l'heure du midi afin de faciliter la participation. Outre le congrès, qui a permis à de nombreux urbanistes de se retrouver et de suivre 15 h 30 de formation en présence, **la plupart des cours et conférences sont en ligne**. Ce fut le cas des demi-journées sur le thème « Territoire et réalités autochtones », qui ont connu un beau succès.

En fin d'exercice, l'équipe finalisait le projet de plateforme de formations asynchrones, devant permettre aux membres de suivre les formations en différé, au moment où cela leur convient le mieux. Nous espérons ainsi répondre encore davantage aux besoins des urbanistes, quelle que soit leur situation géographique, familiale ou professionnelle. Alors que s'amorçait la dernière année du cycle de formation continue, le Guide d'application du Règlement sur la formation continue obligatoire des urbanistes a été publié, afin de faciliter la compréhension et la déclaration des heures.

### Collaborations externes

Au-delà des membres, l'Ordre joue son rôle de sensibilisation à l'urbanisme auprès du grand public, d'acteurs du milieu et de la société civile. À titre d'exemples, durant le dernier exercice, il a été partenaire de la **3<sup>e</sup> saison de la série Territoire sur Savoir média**. Il a aussi organisé un panel pour valoriser l'expertise des urbanistes dans un événement de l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec, qui souhaite que l'expérience soit renouvelée.

Outre la participation aux coalitions (Alliance ARIANE, **G15 +**) et aux comités gouvernementaux, l'Ordre est actif autant que possible dans les réflexions de l'Institut canadien d'urbanisme et endosse certaines positions communes avec ses homologues des autres provinces. Il a repris sa place au sein des forums et des groupes de travail du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) : intelligence artificielle, pénurie de main-d'œuvre, Loi 14 sur la langue française, **changements climatiques**, etc.

Les sollicitations externes ne doivent cependant pas distraire l'équipe des autres dossiers qui nécessitent son attention. Je pense à l'actualisation réglementaire sur laquelle il reste tant à faire. Bien sûr, le règlement sur l'organisation de l'Ordre a été mis en œuvre comme le mentionne le président et la Politique des comités adoptée, avec le soutien de la permanence. À ce sujet, il faut noter que **les enjeux et défis de la transition socioécologique sont désormais transversaux et doivent être portés par chacun des comités** de l'Ordre. Mais, le travail a seulement été commencé pour le règlement sur les équivalences et le Code de déontologie. Il s'agit donc de poursuivre, ce qui est prévu dans le plan d'action 2023-2024.

### Conclusion

Je sais que je peux compter sur mes collègues de la permanence qui, tout en étant productifs, œuvrent dans une belle ambiance, que ce soit depuis leur domicile ou depuis le bureau, en plus d'amener des idées pertinentes.

L'atmosphère de collaboration avec le conseil d'administration est également agréable. Les questions posées stimulantes, tout en étant bienveillantes. J'apprécie également le bel équilibre et les échanges avec le président, Sylvain Gariépy, et la vice-présidente, Nathalie Prud'homme.

Merci à chacune et à chacun, ainsi qu'aux bénévoles qui nous appuient.

# Conseil d'administration 2022-2023

## Membres du conseil d'administration (CA)

Nom	Région	Mode d'élection	Début et fin de mandat	Nombre de mandats	Assiduité 10 assemblées
Sylvain Gariépy Président	Montréal	Élu	1 <sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2024	3 <sup>e</sup> mandat	10/10
Nathalie Prud'homme Vice-présidente	Est	Élue	1 <sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2024	2 <sup>e</sup> mandat	10/10
Samir Admo Administrateur	Centre	Nommé par le CA à la suite d'un appel de candidatures	10 septembre 2021 au 31 mars 2023	1 <sup>er</sup> mandat	7/10
Catherine Boisclair Administratrice	Est	Élue	1 <sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2023	2 <sup>e</sup> mandat (non consécutif)	6/10
Julie Desrosiers Administratrice	Ouest	Nommée par le CA à la suite d'un appel de candidatures	1 <sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2024	1 <sup>er</sup> mandat	10/10
Valérie Fauvel-Benoît Administratrice	Montréal	Nommée par le CA à la suite d'un appel de candidatures	1 <sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023	1 <sup>er</sup> mandat	9/10

## Représentant et représentante du public nommé-e-s par l'Office des professions du Québec

Raoul Desmeules	Administrateur	1 <sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2024	2 <sup>e</sup> mandat	10/10
Marie-France Langlois	Administratrice	1 <sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2023	2 <sup>e</sup> mandat	10/10

**Rémunération:** Le président et les membres du conseil d'administration élus ne reçoivent aucune contrepartie monétaire. Les personnes représentantes du public nommées par l'Office des professions du Québec reçoivent une allocation de l'Office.

Activité de formation suivie au cours de l'exercice ou antérieurement	Nombre d'administrateur-trice-s	
	L'AYANT SUIVIE	NE L'AYANT PAS SUIVIE
Rôle d'un conseil d'administration	8	0
Gouvernance et éthique	8	0
Égalité entre les femmes et les hommes	8	0
Gestion de la diversité ethnoculturelle	8	0

### Séances du conseil d'administration 2022-2023

Le CA a tenu neuf séances ordinaires et une séance extraordinaire durant l'exercice 2022-2023 :

séances ordinaires	séance extraordinaire
8 avril 2022, 20 mai 2022, 14 juin 2022, 26 août 2022, 6 octobre 2022, 11 novembre 2022, 9 décembre 2022, 27 janvier 2023, 24 mars 2023	23 juin 2022

Le CA a tenu trois rencontres de travail, le 12 août, le 20 septembre et le 1<sup>er</sup> novembre 2022 sur la *Politique des comités* et un lac-à-l'épaule le 27 janvier 2023.

L'Ordre n'a pas de comité exécutif.

### Décisions importantes du CA

#### Gouvernance

- Élection de Sylvain Gariépy à la fonction de président et de Nathalie Prud'homme à la fonction de vice-présidente
- Adoption du Règlement sur l'organisation de l'Ordre et les élections à son conseil d'administration, incluant la continuité du vote par correspondance et de l'élection de la présidence au suffrage des administrateurs et des administratrices ainsi que les documents afférents
- Adoption de la Politique des comités
- Prolongation de six mois de la planification stratégique 2021-2024 afin qu'elle se termine le 30 septembre 2024

#### Finances et aspects organisationnels

- Adoption d'un budget ambitieux afin de mener à bien plusieurs projets d'envergure : déménagement, référentiel de compétences, actualisation réglementaire, etc.
- Augmentation de 3 % de la cotisation annuelle 2023-2024
- Décision de déménager le siège social au 4<sup>e</sup> étage du 420, rue McGill à Montréal, à la Maison de l'architecture et du design
- Ajustements tarifaires pour l'exercice 2023-2024

#### Inspection professionnelle

- Adoption des principes encadrant le futur processus d'inspection professionnelle

#### Prises de position

- Mandat au comité de la formation continue de développer une formation sur la notion de territoire, d'aménagement et d'urbanisme en lien avec les droits et les réalités des communautés autochtones
- Mandat au comité éditorial de la revue *Urbanité* de publier un dossier sur la prise en compte des enjeux autochtones en urbanisme
- Mandat à la permanence de développer une Déclaration afin de positionner l'Ordre comme un allié des peuples autochtones
- Reconduction de l'adhésion à la Déclaration de principes pour une gestion concertée des espaces publics
- Réponse au Directeur général des élections à sa demande de retrait du comparatif des programmes électoraux préparé par l'Ordre dans le cadre des élections provinciales

#### Nominations

- Nomination de Sylvain Dubois au poste de syndic adjoint (en remplacement de Patrick Gingras)
- Nomination de Pierre Pauzé au poste de syndic adjoint (en remplacement de Sylvain Dubois)
- Nomination de syndics ad hoc – Pascal Harvey, Dominic Scully et Mario Carrier – dans des dossiers où le syndic principal est en conflit d'intérêts
- Nomination de M<sup>e</sup> Sylvie Lavallée au poste de secrétaire du conseil de discipline
- Octroi du titre de membre émérite à Richard Bienvenu, Paul Mackey, Nathalie Martin et Marie-Claude Aubin
- Octroi du Prix Jean-Paul-L'Allier à Maxime Pedneaud-Jobin et Marc Demers

# Suivi des orientations stratégiques

Tableau des indicateurs de la planification stratégique 2021-2024 au 31 mars 2023

	Cible pour l'exercice	Réalisé
<b>AXE 1 – Mission et offre de services</b>		
Nombre d'heures de formation délivrées	6 800 heures	7 452 heures
Taux de satisfaction des membres à l'endroit de la formation et des événements	90 %	91 %
Pourcentage de formations accessibles en ligne	80 %	90 %
Pourcentage de formations accessibles en différé	80 %	50 %
Nombre d'interventions inscrites au plan d'action annuel en vue:		<b>20 actions réalisées</b>
De vulgariser les meilleures pratiques en urbanisme au grand public		10
D'expliquer le système professionnel au grand public	<b>10 actions réalisées</b>	2
De faire adopter une PNAAT/SNUAT		4
De faire avancer la réflexion et le dossier des actes réservés		4
Processus d'inspection optimisé		<b>Travail en cours</b>
Taux de satisfaction des membres à l'endroit du nouveau processus d'inspection		s.o.
<b>AXE 2 – Mise en valeur de la profession et reconnaissance de l'Ordre</b>		
Augmentation du nombre de membres	+ 3 % = 1 445 membres	1 433 membres
Nombre de programmes universitaires à jour dans leur évaluation		s.o.

	Cible pour l'exercice	Réalisé
Pourcentage de satisfaction des membres à l'égard de l'Ordre	80 %	85 %
Dont le pourcentage de satisfaction des membres hors de Montréal et de Québec		79 %
<b>AXE 3 – Communication, mobilisation et partage d'expertise des membres</b>		
Taux d'ouverture de l'infolettre	60 %	65 %
Part de nouveaux bénévoles dans l'ensemble des candidatures		
...lors des appels pour les comités	30 %	82 %
...aux élections	30 %	67 %
<b>AXE 4 – Gouvernance</b>		
Pourcentage de réalisation du plan d'action annuel	80 %	70 % réalisé ou en voie de finalisation
Pourcentage de personnes ayant complété le programme de formation exigé par l'Office des professions du Québec	90 %	39 %
Pourcentage de règlements à jour ou transmis à l'Office et de politiques en place conformément aux lignes directrices	60 %	52 %
<b>AXE 5 – Efficacité organisationnelle</b>		
Taux de rétention du personnel	85 %	100 %
Nouveaux revenus générés	+ 4 % = 1 265 560 \$	1 362 295 \$
Part des cotisations dans les revenus de l'Ordre (diminution recherchée)	60 %	61 %

## Comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie

### Mandat

Examiner et enquêter sur toute information reçue relative à un manquement au Code d'éthique et de déontologie régissant les membres du conseil d'administration et des comités de l'Ordre. Ce Code peut être consulté en ligne sur le site Internet de l'Ordre.

Assurer le traitement d'une dénonciation visant un membre du conseil d'administration ou d'un comité de l'Ordre.

### Composition du comité

#### Présidence

- Gilles Gagnon, urbaniste (mandat de cinq ans)

#### Représentant-e-s du public (nommé-e-s à partir de la liste de l'Office des professions du Québec)

- Sophie Couture (mandat de cinq ans)
- Robert Proulx (mandat de cinq ans)

### Rencontres

Le comité n'a pas tenu de rencontre ni reçu ou traité de demande d'enquête ou d'avis.

### Activités

Aucune activité relative à l'application du Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration de l'Ordre n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune activité n'est à signaler au cours de cet exercice.

## Comité d'audit

### Mandat

Ce comité aide le conseil d'administration de l'Ordre à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance de la qualité et de l'intégrité de l'information financière, de la gestion des finances, du contrôle et de la gestion des risques, des activités d'audit externe et de l'utilisation optimale des ressources.

### Composition du comité

#### Présidence

- Marie-France Langlois, CPA, représentante du public sur le conseil d'administration

#### Membre

- Nathalie Prud'homme, vice-présidente

#### Personne-ressource de la permanence

- Hélène Lefranc

### Rencontres

Le comité d'audit a tenu quatre rencontres au cours de l'exercice 2022-2023.

### Activités

- Rencontre des auditeurs pour la présentation des états financiers 2021-2022 et recommandation pour leur adoption au CA
- Recommandations sur le montant de la cotisation et sur le choix de l'auditeur pour l'exercice 2022-2023
- Suivi trimestriel du budget de l'exercice en cours et des dépenses liées au système de gestion des membres (projet spécial)
- Suivi des comptes à recevoir
- Analyse budgétaire du projet de déménagement
- Recommandation quant au budget de l'exercice 2023-2024
- Analyse quant au budget des années subséquentes et réflexion sur les sources d'économie et de revenus possibles

# Rapport de la déléguée au Conseil interprofessionnel du Québec

**Déléguée:** Nathalie Prud'homme, vice-présidente

**Substitut:** Danielle Pilette

**Personne-ressource de la permanence:**

Hélène Lefranc

Le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) regroupe 46 ordres professionnels encadrant 55 professions réglementées réparties en trois secteurs: santé et relations humaines; droit, administration et affaires, ainsi que génie, aménagement et sciences. Durant l'exercice, Danielle Boué a remplacé Gyslaine Desrosiers à la présidence du CIQ.

## Rencontres

L'Ordre a participé aux cinq assemblées des membres et à l'assemblée générale annuelle du CIQ.

## Sujets abordés

- Modernisation du système professionnel:
  - Spécificité des ordres à titre réservé
  - Notion d'actes réservés évoluant vers des activités partagées entre plusieurs professions
  - Surréglementation et processus d'actualisation des champs d'exercice
  - Efficacité du traitement réglementaire par l'Office des professions et trajectoire législative
  - Pertinence d'un ministère en lieu et place de l'Office des professions financé par les professionnels et de nommer un ministre délégué
  - Possibilité de délivrer des permis restrictifs permanents
- Projet de Code de déontologie pour les syndicats
- Application des lois professionnelles aux fonctionnaires fédéraux
- Services mutualisés au sein du CIQ
- Nomination de Laurent Émery au poste de directeur général, en remplacement de Marc Beaudoin

Les ministres Christian Dubé et Sonia Lebel ont rencontré les ordres par le biais du CIQ.

# Assemblée générale annuelle

L'assemblée générale annuelle (AGA) des membres de l'Ordre des urbanistes du Québec s'est tenue le 7 octobre 2022, à 10 h 30, en format hybride devant 118 participants, dont 77 votants et 41 non-votants. Le projet de rapport annuel a été présenté aux membres 30 jours avant cette date.

## Sujets abordés

- Rapport du président;
- États financiers vérifiés au 31 mars 2022;
- Rapport de la directrice générale;
- Suivi de la planification stratégique;
- Nomination des vérificateurs pour 2022-2023;
- Montant de la cotisation 2023-2024;
- Projet de rémunération des membres du conseil d'administration;
- Questions et commentaires.

# Permanence de l'Ordre

- **Hélène Lefranc**, Directrice générale
- **Nathalie Corso**, Secrétaire de l'Ordre
- **David Alfaro Clark**, Conseiller aux affaires publiques et gouvernementales
- **Lucie Auger**, Coordinatrice à l'administration et au développement durable
- **Sophie Blanchet-Vaugeois**, Conseillère à la formation continue
- **Shony Da Costa**, Coordinatrice aux événements
- **André Demers**, Coordinateur à l'admission et chargé de projet système de gestion des membres
- **Benoît Fortier**, Conseiller à la qualité de la pratique
- **Jaëlle Héroux**, Conseillère aux communications
- **Michael Hiller**, Syndic
- **Pierre Pauzé**, Syndic adjoint

**35 heures / Équivalent temps complet (ETC)= 8,96**

## Départ pendant l'année 2022-2023

- **Sylvain Dubois**, syndic adjoint

**Rémunération de la direction générale:** La rémunération de la directrice générale s'élevait à 106 647 \$ pour l'exercice financier 2022-2023.

## Affaires publiques et communications avec les membres

Durant l'exercice 2022-2023, l'Ordre a été présent dans les grands débats publics à travers des allocutions de ses porte-paroles, des lettres ouvertes et des entrevues dans les médias, des communiqués de presse et sa participation à des coalitions et des partenariats.

### Politique nationale d'architecture et d'aménagement du territoire (PNAAT)

Pour une deuxième année consécutive, les travaux en lien avec la PNAAT ont été le principal dossier en affaires publiques. Les mois d'avril et de mai ont été marqués par la dernière ligne droite menant à l'adoption, le 6 juin, de la Vision stratégique de la PNAAT.

L'Ordre a été un acteur engagé dans les débats pour faire avancer ce dossier, tant au sein du Comité consultatif du gouvernement que sur la place publique par des interventions dans les médias. Un travail important de concertation a également été mené avec d'autres organisations du milieu de l'aménagement afin de maximiser l'impact de nos actions et mener des initiatives conjointes.

Les travaux ont repris vers la fin de l'automne, avec des discussions sur le Plan de mise en œuvre, document qui opérationnalisera les intentions de la Vision stratégique. À partir de janvier 2023, le projet de modifications à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), premier chantier de mise en œuvre de la PNAAT, a tenu l'Ordre occupé. L'Ordre a mené une réflexion interne et formulé des recommandations au gouvernement en amont du dépôt du projet de loi n° 16 modifiant la LAU à l'Assemblée nationale, publié à la fin de l'exercice 2022-2023.

### Autres dossiers

- **Réconciliation avec les peuples autochtones:** En 2022, l'Ordre a initié une réflexion importante sur le rôle de l'urbanisme dans la construction d'une nouvelle relation avec les peuples autochtones ainsi que l'établissement de liens avec les organismes autochtones. Ce chantier a mené à l'organisation d'un panel dans le cadre du congrès annuel ainsi qu'à une formation en janvier 2023.
- **Grands projets d'infrastructures:** L'Ordre s'est exprimé sur plusieurs dossiers d'infrastructures structurantes pour l'aménagement du territoire. Notamment, dans le dossier du 3<sup>e</sup> lien entre Québec et Lévis pour communiquer nos inquiétudes concernant le processus, ainsi que dans le dossier du nouvel hôpital régional à Gatineau où nous avons influencé le choix d'un site qui contribuera à la consolidation urbaine.

- **Habitation:** L'Ordre a participé à la consultation sur la Politique d'habitation de la Communauté métropolitaine de Montréal et à diverses activités, comme le Sommet de l'habitation.
- **Plan d'urbanisme et de mobilité de Montréal:** L'Ordre a participé aux consultations sur le Projet de ville, en vue de la révision du plan d'urbanisme de Montréal.
- **Élections québécoises:** L'Ordre a effectué une veille concernant les engagements des principaux partis politiques en matière d'aménagement du territoire, transport, habitation, environnement et affaires municipales et publié un document résumant leurs positions.
- **Relance post-pandémique:** L'Ordre a poursuivi sa participation active au sein du G15+. L'implication de l'Ordre a fait en sorte que l'aménagement du territoire soit l'un des dossiers prioritaires du collectif.
- **Interventions dans les médias et lors d'événements:** Le président et d'autres représentants ont donné des entrevues et participé à des événements, s'exprimant sur une variété de sujets tels le REM, le redéveloppement du secteur Bridge-Bonaventure, la revitalisation des centres-villes, l'avenir du Vieux-Montréal, la sécurité des piétons, l'arrimage transports-aménagement, le développement du transport collectif, la densification, la protection du patrimoine, ainsi que les dossiers urbanistiques en région.

### Coalitions et groupes de travail

- Alliance Ariane
- G15+
- Table des partenaires en patrimoine (ministère de la Culture et des Communications)
- Comité consultatif pour la PNAAT
- Comité consultatif en sécurité civile
- Comité d'expertes - colloque patrimoine religieux
- Groupes de travail du Conseil interprofessionnel du Québec: changements climatiques et pénurie de main-d'œuvre

### Mémoires déposés

- Politique d'habitation de la Communauté métropolitaine de Montréal (septembre 2022)
- Projet de ville de la Ville de Montréal (octobre 2022)
- Consultation sur le PPU de l'Écoquartier Lachine-Est (octobre 2022)

### Outils de communication de l'Ordre Infolettre

L'infolettre, sous son nouveau nom *Plani-Sphère*, a été envoyée pour la première fois le 18 mai 2022. Au cours de l'exercice, il y a eu 21 parutions de l'infolettre.

### Abonnés des réseaux sociaux au 31 mars 2023

- Facebook: 3 000
- LinkedIn: 3 424
- Twitter: 521

## Faits saillants

### Nombre de membres

1 433 urbanistes



### Nombre de candidat·e·s au titre (stage)

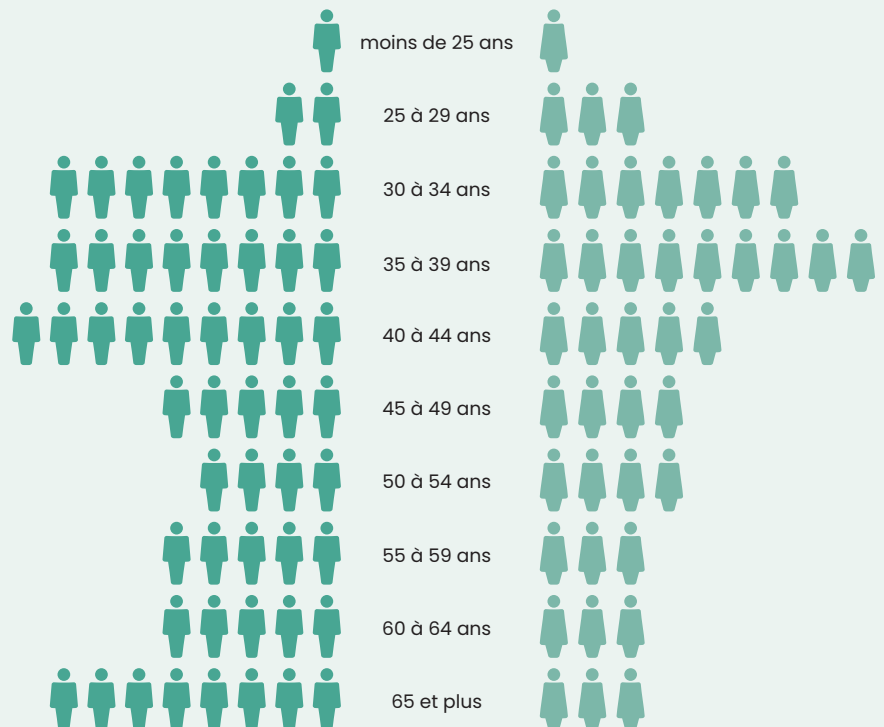
332



### Répartition des membres selon la région électorale

- Région Est  
291
- Région Centre  
396
- Région de Montréal  
468
- Région Ouest  
236
- Hors Québec  
42

### Répartition des membres selon le groupe d'âge



## Tableau des membres et renseignements généraux

<b>Membres inscrits au Tableau de l'Ordre au 31 mars de l'exercice précédent</b>	<b>1 402</b>
<b>+ Nouveaux membres inscrits au Tableau de l'Ordre au cours de l'exercice (au total)</b>	<b>73</b>
Permis temporaires délivrés conformément à la Charte de la langue française	1
Permis délivrés en vertu d'un diplôme délivré par les établissements d'enseignement donnant ouverture à un permis	65
Permis délivrés à la suite de la reconnaissance d'une équivalence (au total)	
• de la formation ou d'un diplôme obtenu au Québec	2
• de la formation ou d'un diplôme obtenu hors du Québec, mais au Canada	0
• de la formation ou d'un diplôme obtenu hors du Canada	2
Permis délivrés en vertu d'une entente de reconnaissance mutuelle des compétences professionnelles (ARM France-Québec)	3
<b>+ Membres réinscrits au Tableau de l'Ordre au cours de l'exercice et demeurant inscrits au 31 mars à la suite de leur absence de celui-ci au 31 mars de l'exercice précédent</b>	<b>7</b>
<b>- Membres radiés du Tableau de l'Ordre au cours de l'exercice et demeurant radiés au 31 mars</b>	<b>23</b>
<b>- Membres retirés du Tableau de l'Ordre au cours de l'exercice et demeurant retirés au 31 mars pour d'autres motifs (au total)</b>	<b>26</b>
• à la suite d'un décès	3
• à la suite d'un retrait volontaire du Tableau (congé de parentalité, sabbatique, études, démission, retraite)	23
<b>= Membres inscrits au Tableau de l'Ordre au 31 mars de l'exercice (au total)</b>	<b>1 433</b>
d'un permis temporaire délivré conformément à la Charte de la langue française	1
d'un permis dit régulier	1 432

L'Ordre n'a pas de règlement autorisant ses membres à exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société (cf. article 94 p du Code des professions du Québec).

### Membres inscrits au Tableau au 31 mars 2023 selon le genre

<b>Hommes</b>	<b>844</b>	<b>Femmes</b>	<b>589</b>
Membres	816	Membres	579
Émérites	28	Émérites	10

### Radiations du Tableau des membres selon le motif

Motif	Nombre
Défauts de paiement de la cotisation	23

### Membres inscrits au Tableau au 31 mars 2023 selon la région administrative

<b>Région Est</b>	<b>291</b>
01 Bas-Saint-Laurent	21
02 Saguenay-Lac-Saint-Jean	26
03 Capitale-Nationale	176
04 Mauricie	21
09 Côte-Nord	6
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	3
12 Chaudière-Appalaches	38
<b>Région Centre</b>	<b>396</b>
05 Estrie	70
13 Laval	54
16 Montérégie	248
17 Centre-du-Québec	24
<b>Région de Montréal</b>	<b>468</b>
06 Montréal	468
<b>Région Ouest</b>	<b>236</b>
07 Outaouais	45
08 Abitibi-Témiscamingue	9
10 Nord-du-Québec	1
14 Lanaudière	69
15 Laurentides	112
<b>Hors Québec</b>	<b>42</b>
99 Hors Québec	42
	<b>1 433</b>

## Montant de la cotisation selon la classe de membres pour l'exercice 2022-2023

Classe de membres	Nombre de membres	Cotisation annuelle
Membres réguliers	1 172	601 \$
Membres au Canada hors Québec	30	210,48 \$
Membres à l'international	7	210,48 \$
Membres sans emploi	18	150,47 \$
Membres étudiant à temps plein	2	150,47 \$
Membres en congé parental	30	150,47 \$
Membres retraités	101	150,47 \$
Membres retraités de 70 ans et plus	73	100 \$
Candidate·s au titre (stage)	332	360,08 \$

## Répartition des membres selon le groupe d'âge au 31 mars 2023

Groupe d'âge	Total	Hommes	Femmes
18-24	3	2	1
25-29	79	32	47
30-34	229	119	110
35-39	255	123	132
40-44	218	142	76
45-49	133	81	52
50-54	117	59	58
55-59	115	74	41
60-64	111	75	36
65-69	81	61	20
70+	92	76	16
<b>1 433</b>	<b>844</b>	<b>589</b>	

### Nombre de candidat-e-s au titre

Candidat-e-s au titre au 31 mars 2022	295	Hommes	Femmes
		133	162
Dossiers archivés en cours d'exercice	-37		
Réinscriptions	5		
Inscriptions comme urbaniste (stage et examen)	-68		
Inscriptions nouveaux stages	137		
<b>Total au 31 mars 2023</b>	<b>332</b>	<b>163</b>	<b>168</b>

### Assurance responsabilité professionnelle – Répartition des membres inscrits à la fin de la période et montant prévu de la garantie selon le moyen de garantie

Moyen de garantie	Nombre de membres	Montant prévu de la garantie	
		par sinistre	pour l'ensemble des sinistres
Membres exemptés en vertu de l'article 4, paragraphes 1 à 4, du Règlement sur l'assurance de responsabilité professionnelle des urbanistes	271	s.o.	s.o.
Membres exemptés en vertu de l'article 4, paragraphe 5, du Règlement sur l'assurance de responsabilité professionnelle des urbanistes (municipalité et organisme supramunicipal)	766	s.o.	s.o.
Membres exemptés en vertu de l'article 4, paragraphe 6, du Règlement sur l'assurance de responsabilité professionnelle des urbanistes (couverture de l'employeur)	214	1 M\$	2 M\$
Membres exemptés en vertu de l'article 4, paragraphe 7, du Règlement sur l'assurance de responsabilité professionnelle des urbanistes (exerçant exclusivement à l'extérieur du Québec)	13	s.o.	s.o.
Assurance responsabilité professionnelle (couverture individuelle)	169	1 M\$	2 M\$

# Rapport d'activités du bureau du syndic

## Mandat

En vertu du Code des professions du Québec, le rôle du syndic est d'assurer la protection du public et de veiller à ce que les urbanistes se conforment aux règlements régissant leur profession. À cette fin, il est responsable de la tenue d'enquêtes sur la conduite des membres de l'Ordre, notamment concernant le Code de déontologie des urbanistes. Une demande d'enquête peut émaner du public, d'un urbaniste, du comité d'inspection professionnelle ou du conseil d'administration de l'Ordre. Le syndic peut également entreprendre une enquête de son propre chef, à la suite d'informations pertinentes sur le comportement d'un urbaniste. Le cas échéant, le syndic dépose les plaintes au conseil de discipline. Il agit également à titre de médiateur de première ligne dans le cas d'un litige d'honoraires entre un urbaniste et son client.

## Composition

### Syndic (temps partiel)

- Michael Hiller

### Syndic adjoint (temps partiel)

- Pierre Pauzé

### Deux syndics ad hoc (temps partiel)

## Dossiers antérieurs au 1<sup>er</sup> avril 2022 traités et fermés en cours d'année

Année d'ouverture	Numéro de dossier	Date de fermeture du dossier	Justifications
2013-2014	2013-0504-001	31/03/2023 (statut particulier)	Plaignant décédé et urbaniste ayant quitté ses fonctions pour entreprendre une nouvelle carrière à titre de lobbyiste – dossier considéré clos en date du 31 mars 2023.
2021-2022	2021-0604-001	11/10/2022	Rapports déposés devant le Tribunal administratif du Québec utilisant de nombreuses citations provenant de sources non référencées.
2021-2022	2021-1108-014	22/04/2022	Refus de se prêter au processus d'inspection professionnelle.
2021-2022	2022-2203-031	21/07/2022	Client insatisfait des services rendus.

### Dossiers antérieurs au 1<sup>er</sup> avril 2022 toujours ouverts

Année d'ouverture	Numéro de dossier	Justifications
2019-2020	2019-0912-022	Nuisances sonores importantes et absence de mesures de sécurité adéquates pour protéger le public, tel que régi par les règlements municipaux. Enquête confiée à un syndic ad hoc.
2019-2020	2020-3101-023	Allégation d'intimidation d'un client.
2019-2020	2020-0911-025	Contrats menés en simultané sur un même territoire pour deux clients distincts. Enquête confiée à un syndic ad hoc.
2020-2021	2020-2502-026	Pots-de-vin acceptés et pris sur le vif en vidéo – en attente de la décision de la Cour supérieure.
2021-2022	2021-1210-021	Différends au sujet de la facturation de services.
2021-2022	2022-2502-027	Allégations de conflit d'intérêts. Enquête confiée à un syndic ad hoc.
2021-2022	2022-2502-028	Allégations de complicité dans le non-respect des règles d'un autre professionnel. Enquête confiée à un syndic ad hoc.
2021-2022	2022-2502-032	Allégations de malversations. Enquête confiée à un syndic ad hoc.

### Nature des demandes référées au bureau du syndic entre le 1<sup>er</sup> avril 2022 et le 31 mars 2023

Nombre de dossiers	Catégories des demandes
6	Demandes d'informations générales
3	Avis demandés au syndic
4	Demandes d'enquêtes à l'endroit de membres de l'Ordre
4	Usurpations du titre d'«urbaniste»
2	Plaintes non recevables
1	Demandes d'avis dans le cadre de réformes internes
<b>20</b>	<b>Total des dossiers reçus, traités ou en voie de traitement</b>

### Dossiers ouverts et fermés entre le 1<sup>er</sup> avril 2022 et le 31 mars 2023

Total des dossiers reçus en cours d'année	20
Dossiers fermés en cours d'année	19
Dossier dont l'enquête reste à terminer	1

### Nombre de membres de l'Ordre concernés par des dossiers, toutes catégories confondues, entre 2013 et 2023

Année d'ouverture	Nombre de dossiers reçus	Nombre de membres concernés par les dossiers reçus
2013-2014	33	28
2014-2015	29	18
2015-2016	43	15
2016-2017	59*	6
2017-2018	31	12
2018-2019	34	10
2019-2020	28	12
2020-2021	35	8
2021-2022	32	14
2022-2023	20	12
<b>Total</b>	<b>344</b>	<b>135</b>

\*Effet de la Commission Charbonneau

## Sommaire du temps consacré aux activités administratives du bureau du syndic entre le 1<sup>er</sup> avril 2022 et le 31 mars 2023

Titre d'activité	Temps consacré à l'activité	Tâches principales
<b>Administration générale</b>	62 heures*	Production des comptes de dépenses; tableaux des dossiers ouverts et fermés; tableau du temps consacré aux divers dossiers traités ou en voie de traitement; bilan annuel des activités; achat de fournitures; vérification des facturations des procureurs; transfert de dossiers à archiver ou assignés à des syndics adjoints ou ad hoc.
<b>Analyse des notes et dossiers à conserver ou à détruire</b>	15 heures	Application des règles prévues au calendrier de conservation - vérification des dossiers d'enquête pouvant être détruits ou devant être conservés.
<b>Suivis complémentaires</b>	7 heures	Montage des dossiers d'enquête devant être soumis au comité de révision des plaintes de l'Ordre, aux procureurs du bureau du syndic ou aux membres du conseil de discipline.
<b>Classement de dossiers</b>	35 heures	Numérisation des documents d'enquête, préparation des tableaux chronologiques des suivis concernant chaque dossier d'enquête et recherches, avis ou demandes d'intervention logées auprès de l'administration de l'Ordre ou des procureurs du bureau du syndic.
<b>Journée des syndics</b>	2 heures	Journée d'étude organisée par le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ), par l'Ordre ou par d'autres organisations destinées à parfaire les processus d'enquête et connaissances légales des syndics.
<b>Forums et formations</b>	15 heures	Formations offertes par le CIQ, le Barreau du Québec ou autres organisations pour connaître les plus récents développements en droit professionnel.
<b>Lecture de lois et de jurisprudences</b>	13 heures	Lectures hors formation concernant le droit professionnel et disciplinaire.
<b>Total des heures</b>	<b>149 heures</b>	

\* La démission du syndic adjoint en début d'année 2022 a obligé un transfert de dossiers à un nouveau syndic ad hoc (deuxième) et la transmission des fichiers faisant partie de ceux-ci, une opération ayant nécessité quatre heures de travail non récurrentes de la part du syndic.

### Bilan général des activités du bureau du syndic entre le 1<sup>er</sup> avril 2022 et le 31 mars 2023

Total des heures	Administration générale	Traitement général des dossiers	Équivalence en semaines (35 h/sem.)
429 heures	149 heures	280 heures	12,25 semaines

### Dépenses matérielles du bureau du syndic entre le 1<sup>er</sup> avril 2022 et le 31 mars 2023

Dépenses matérielles du bureau du syndic	
Total annuel	1 496,09 \$

### Formations obligatoires du syndic principal et du syndic adjoint relatives à leurs fonctions

Activités	Nombre de personnes ayant suivi	Nombre de personnes n'ayant pas suivi
Inconduites sexuelles	2	0
Éthique et déontologie	1	1



## Comité consultatif en déontologie

### Mandat

Ce comité existe en vertu de l'article 28 du Code de déontologie des urbanistes. Il peut être consulté par tout membre qui en fait la demande en vue de l'appréciation de toute situation pouvant donner lieu à un conflit d'intérêts.

### Composition du comité

#### Présidence

- Poste vacant

#### Membres

- Richard Brunet
- Marie-Josée Lessard
- Martin Massicotte

#### Personne-ressource de la permanence

- Nathalie Corso

### Rencontres

Le comité fonctionne principalement par échanges de courriels entre tous ses membres pour chaque dossier traité. Des réunions sont également organisées au besoin. Au cours de cet exercice, les échanges ont eu lieu par courriel.

### Activités

- Un travail d'anonymisation des demandes et des avis écrits délivrés précédemment par le comité, ainsi que de classement par type de sujets, a été effectué par un stagiaire en droit, dans l'objectif de pouvoir les publier à moyen terme et ainsi mieux outiller les urbanistes dans leur pratique.
- Durant l'année, certaines communications ont eu trait à des demandes d'information. Trois demandes formulées par des membres ont donné lieu à de nouveaux avis écrits détaillés. Celles-ci ont concerné principalement les conflits d'intérêts et des situations où l'urbaniste pouvait être à la fois juge et partie.

## Comité de révision des plaintes

### Mandat

Ce comité a pour fonction de donner à toute personne qui le lui demande, et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic ou du syndic adjoint de ne pas porter plainte.

### Composition du comité

#### Présidence

- Denis Chabot

#### Membres

- Sébastien Carrière
- Christian Chaput, membre substitut
- Daniel Pinard, représentant du public nommé à partir d'une liste de l'Office des professions du Québec

#### Personne-ressource de la permanence

- Nathalie Corso

### Rencontres et activités

Il n'y a pas eu de dossier ni de rencontre au cours de l'exercice 2022-2023.

### Formations obligatoires des membres du comité relatives à leurs fonctions

Activités	Nombre de personnes ayant suivi	Nombre de personnes n'ayant pas suivi
Inconduites sexuelles	4	0
Éthique et déontologie	0	4

## Conseil de discipline

### Mandat

Le conseil de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un membre de l'Ordre pour une infraction aux dispositions du Code des professions ou aux règlements adoptés en vertu de ce code dont le Code de déontologie des urbanistes du Québec. Le conseil de discipline se prononce sur la culpabilité et la sanction.

### Audiences

Au cours du dernier exercice, le conseil de discipline n'a pas siégé.

### Membres

#### Président-e-s

- M<sup>e</sup> Marie-Josée Corriveau, présidente en chef du Bureau des présidents des conseils de discipline
- M<sup>e</sup> Daniel Y. Lord, président en chef adjoint du Bureau des présidents des conseils de discipline
- M<sup>e</sup> Julie Charbonneau
- M<sup>e</sup> Maurice Cloutier
- M<sup>e</sup> Hélène Desgranges
- M<sup>e</sup> Isabelle Dubuc
- M<sup>e</sup> Myriam Giroux-Del Zotto
- M<sup>e</sup> Lyne Lavergne
- M<sup>e</sup> Manon Lavoie
- M<sup>e</sup> Georges Ledoux
- M<sup>e</sup> Jean-Guy Légaré
- M<sup>e</sup> Nathalie Lelièvre
- M<sup>e</sup> Lydia Milazzo
- M<sup>e</sup> Marie-France Perras

#### Membres désignés par le conseil d'administration de l'Ordre

- David Belgue, urbaniste
- Yvan Gatien, urbaniste
- Réal Girard, urbaniste
- Pascal Roberge, urbaniste

#### Greffe de discipline

- M<sup>e</sup> Sylvie Lavallée, avocate, secrétaire du conseil de discipline

### Activités

- Pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023, le conseil de discipline n'a été saisi d'aucune plainte disciplinaire.
- Aucune plainte n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice.
- La secrétaire du conseil de discipline n'a reçu aucune plainte privée au cours de l'exercice.

- Le conseil de discipline n'a formulé aucune recommandation au conseil d'administration au cours de l'exercice.
- Aucune requête en inscription au Tableau ou en reprise du plein droit d'exercice n'était pendante au conseil de discipline au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice. Conséquemment, aucune décision n'a été rendue par le conseil de discipline à cet effet au cours de l'exercice.

### Formations obligatoires des membres urbanistes du conseil de discipline relatives à leurs fonctions

Activités	Nombre de personnes ayant suivi	Nombre de personnes n'ayant pas suivi
Inconduites sexuelles	4	0
Éthique et déontologie	0	4

## Conseil d'arbitrage des comptes

### Mandat

Ce conseil a pour mandat de statuer sur toute plainte relative à un différend entre un client et un urbaniste concernant le montant des honoraires pour services professionnels rendus.

### Composition du conseil

#### Présidence

- Robert Cooke

#### Membre

- Poste vacant

#### Personne-ressource de la permanence

- Nathalie Corso

### Rencontres et activités

Il n'y a pas eu de dossier ni de rencontre du conseil d'arbitrage des comptes pour l'exercice 2022-2023.

# Comité des admissions

## Mandat

Ce comité a pour mandat d'appliquer les dispositions du Règlement sur les conditions et modalités de délivrance du permis, et de consulter, éclairer et conseiller le conseil d'administration sur toute question se rapportant à ce règlement.

## Composition du comité

### Présidence

- Poste vacant

### Membres

- Pierre Blais
- Isabelle Croteau
- René Girard
- Éric Guillemette
- Chantal Laliberté

### Personne-ressource de la permanence

- André Demers

## Rencontres

- En 2022-2023, les membres du comité ont tenu quatre rencontres.
- Le nombre et la nature des rencontres reflètent peu le travail du comité puisque de nombreuses activités s'effectuent en continu par l'un et l'autre ou plusieurs de ses membres. Il en est ainsi des activités relatives à l'approbation et au suivi des stages en collaboration avec le coordonnateur à l'admission, notamment par des échanges à distance et par des séances de travail régulières dans les bureaux de l'Ordre, tout comme de celles relatives à l'élaboration, à l'organisation, à la correction, au suivi et à l'évaluation de l'examen.

## Activités

- En matière d'examen, celui-ci s'est tenu en ligne sur deux demi-journées, les 18 et 25 novembre 2022. Par la suite, les membres du comité en ont assuré la correction en présentiel. Six demandes de révision de la note ont été soumises à un correcteur n'ayant pas participé à la correction initiale. Seize candidats et candidates ont demandé de revoir leur examen. Les consultations se sont faites en visioconférence avec un membre du comité ou un urbaniste de la permanence de l'Ordre.
- Pour faciliter le bon cheminement du processus d'admission, le comité élabore des documents explicatifs destinés aux candidate:s ainsi qu'aux parrains et marraines. Un guide de parrainage visant à la fois le stage et l'examen est disponible sur le site Internet de l'Ordre. Aussi, le comité actualise le document de préparation à l'examen destiné aux candidate:s.

### Examen d'admission 2022-2023

Nombre de candidats convoqués à l'examen	205
Nombre de candidats inscrits à l'examen	91
Nombre de candidats ayant réussi l'examen	70
- Avec diplôme reconnu	65
- Avec équivalence	5
Nombre de candidats inscrits au Tableau des membres (ceux qui ont réussi l'examen ont été inscrits à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2023)	65

## Formations obligatoires des membres du comité relatives à leurs fonctions

Activités	Nombre de personnes ayant suivi	Nombre de personnes n'ayant pas suivi
Égalité entre les femmes et les hommes	1	5
Gestion de la diversité ethnoculturelle	1	5
Évaluation des compétences	4	2

## Comité de révision des équivalences

### Mandat

Ce comité a pour fonction de recevoir de la part d'un candidat au titre, dans les 30 jours après qu'il en ait été informé, toute demande de révision de la décision du conseil d'administration de ne pas reconnaître ou de ne reconnaître que partiellement l'équivalence de diplôme ou de formation.

### Composition du comité

#### Présidence

- Mathieu Bélanger

#### Membres

- Nadia Moubarik, représentante du public nommée à partir d'une liste de l'Office des professions du Québec
- Richard Shearmur

#### Personne-ressource de la permanence

- Nathalie Corso

### Rencontres et activités

Il n'y a pas eu de dossier ni de rencontre au cours de l'exercice 2022-2023.

### Formations obligatoires des membres du comité relatives à leurs fonctions

Activités	Nombre de personnes ayant suivi	Nombre de personnes n'ayant pas suivi
Égalité entre les femmes et les hommes	1	3
Gestion de la diversité ethnoculturelle	1	3
Évaluation des compétences	2	2

## Comité des équivalences

### Mandat

Le comité analyse les demandes de reconnaissance d'équivalence de diplôme et de formation en vertu des exigences du Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation et formule des recommandations au conseil d'administration. Les demandes de reconnaissance d'équivalence de diplôme portent essentiellement sur des diplômes obtenus hors Québec. Les demandes de reconnaissance d'équivalence de formation portent en général sur des parcours académiques dans des programmes universitaires québécois connexes à l'urbanisme, non reconnus et, dans tous les cas, une expérience d'urbanisme d'une durée démontrée d'au moins cinq ans au Québec ou ailleurs.

Les recommandations possibles sont la reconnaissance complète, de niveau baccalauréat ou de niveau maîtrise, la reconnaissance conditionnelle à l'acquisition de compétences additionnelles prescrites, ou le refus.

Même si les conditions de l'équivalence n'incluent pas d'examen, les détenteurs d'une équivalence doivent ensuite, en vertu du Règlement sur les conditions et modalités de délivrance du permis de l'Ordre professionnel des urbanistes du Québec, remplir les exigences d'admission à l'Ordre, soit le stage et la réussite de l'examen.

### Composition du comité

#### Présidence

- Danielle Pilette

#### Membres

- Daniel Legault
- Daniel Le Pape

#### Personne-ressource de la permanence

- Nathalie Corso

### Rencontres

Aucune rencontre n'a été tenue en présence. Plusieurs échanges portant sur des présentations de dossiers et des analyses écrites ont eu lieu par messagerie électronique.

### Activités

Participation au forum des admissions qui permettent de partager l'information et les bonnes pratiques concernant les admissions, incluant les équivalences.

### Nombre de personnes concernées par des demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme ou de la formation

	Diplôme ou formation obtenus		
	Au Québec	Hors Québec	Hors Canada
Demandes pendantes au 31 mars de l'exercice précédent (n'ayant fait l'objet d'aucune décision antérieurement)	2	0	3
Demandes reçues au cours de l'exercice	7	1	9
Demandes ayant fait l'objet, au cours de l'exercice, d'une reconnaissance entière sans condition	2	0	3
Demandes ayant fait l'objet, au cours de l'exercice, d'une reconnaissance partielle	5	1	6
Demandes refusées au cours de l'exercice	2	0	3
Demandes pendantes au 31 mars de l'exercice (qui n'ont pas fait l'objet d'une décision au 31 mars de l'exercice)	0	0	0

### Nombre de personnes concernées par chacune des exigences complémentaires imposées

	Diplôme ou formation obtenus		
	Au Québec	Hors Québec	Hors Canada
Un ou des cours	5	1	6
Une formation d'appoint (pouvant comprendre ou non un stage)	0	0	0
Un ou des stages	0	0	0
Un ou des examens	0	0	0
Autre(s) mesure(s) compensatoire(s)	0	0	0

L'Ordre n'a pas de règlement déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis.

### Formations obligatoires des membres du comité relatives à leurs fonctions

Activités	Nombre de personnes ayant suivi	Nombre de personnes n'ayant pas suivi
Égalité entre les femmes et les hommes	1	3
Gestion de la diversité ethnoculturelle	1	3
Évaluation des compétences	2	2

## Comité de la formation des urbanistes

### Mandat

Ce comité consultatif a pour mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement universitaire et de la ministre de l'Enseignement supérieur, les questions relatives à la qualité de la formation des urbanistes. La qualité de la formation s'entend de l'adéquation entre la formation et les compétences professionnelles à acquérir pour l'exercice de la profession.

### Composition du comité

#### Présidence

- Jean-François Vachon

#### Membres

- Gérard Beaudet  
(nommé par le Bureau de coopération interuniversitaire)
- Mario Carrier  
(nommé par le Bureau de coopération interuniversitaire)
- Jesus Jimenez Orte  
(ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur)
- Danielle Pilette

#### Personne-ressource de la permanence

- Hélène Lefranc

### Rencontres et activités

- Le comité de la formation des urbanistes n'a pas tenu de rencontre durant l'exercice.
- En fin d'exercice, une rencontre entre son président et le ministère de l'Enseignement supérieur était toutefois à l'agenda. Elle avait pour but de préparer la reprise des activités du comité prévue à la suite de l'adoption de la Politique des comités et de l'évolution de sa composition.

## Comité d'inspection professionnelle

### Mandat

La surveillance de la pratique des membres d'un ordre professionnel constitue l'un des outils de la protection du public prévus par le Code des professions. Tout ordre doit, chaque année, inspecter la pratique professionnelle d'une partie de ses membres afin de s'assurer de leur compétence.

Le comité d'inspection professionnelle, composé d'urbanistes, est responsable de surveiller la compétence professionnelle des membres. À cette fin, il établit un programme annuel de surveillance de l'exercice de la profession. Les inspections sont réalisées par des urbanistes.

Le mandat du comité porte sur les dossiers, les livres et les registres ainsi que sur les enquêtes, les études et les rapports que tient ou prépare le membre de l'Ordre dans l'exercice de sa profession.

L'inspection professionnelle porte également sur les documents auxquels ce membre a collaboré dans les dossiers, les enquêtes, les études et les rapports tenus ou préparés par ses collègues de travail ou son employeur, ceux qui lui sont confiés par un collègue de travail ou un employeur, de même que sur tout bien confié par un client.

### Composition du comité

#### Présidence

- Maude Gascon

#### Membres

- Laurie Laperrière
- Anne-Marie Parent

#### Personnes-ressources de la permanence

- Nathalie Corso
- André Demers
- Benoît Fortier

### Rencontres

Les membres du comité se sont rencontrés à 19 reprises, en plus des rencontres d'inspection professionnelle.

## Activités

- En plus de la mise en œuvre du programme d'inspection selon le processus existant, le comité a rencontré différents ordres professionnels avec le conseiller à la qualité de la pratique de la permanence dans le cadre de la réforme de l'inspection professionnelle.
- Le comité a ensuite travaillé à monter le futur processus répondant aux lignes directrices de l'Office des professions. Il a été présenté au conseil d'administration de janvier pour une adoption de principe. En fin d'exercice, le travail se poursuivait.

## Travaux d'inspection professionnelle exécutés en 2022-2023

Vérifications	Nombre
Membres visités (inspection en milieu de travail)	0
Formulaires ou questionnaires transmis aux membres	50
Formulaires ou questionnaires retournés au comité d'inspection professionnelle	50
Rapports de vérification dressés à la suite d'une visite	0
Rapports de vérification dressés à la suite de la transmission d'un formulaire ou d'un questionnaire, s'il y a lieu	50
Formulaires ou questionnaires retournés au comité d'inspection professionnelle mais n'ayant pas été analysés à ce jour	0
Membres ayant présenté un dossier incomplet	0
Membres ayant fait l'objet d'un rappel pour la transmission des documents	0
Membres dont le dossier a été transmis au syndic	0
Membres dont la démarche d'inspection professionnelle est reportée à une année ultérieure pour un motif raisonnable (congé de maternité, congé de maladie ou autre motif)	0

Enquêtes	Nombre
Membres ayant fait l'objet d'une enquête	0
Rapports d'enquête dressés	0
Membres ayant fait l'objet d'un suivi de la part du syndic	0
Recommandations du comité d'inspection professionnelle au conseil d'administration d'obliger un membre à suivre avec succès:	0
<ul style="list-style-type: none"> <li>• un stage sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles</li> </ul>	0
<ul style="list-style-type: none"> <li>• un stage avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles</li> </ul>	0
<ul style="list-style-type: none"> <li>• un stage avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles</li> </ul>	0
<ul style="list-style-type: none"> <li>• un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles</li> </ul>	0
<ul style="list-style-type: none"> <li>• un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles</li> </ul>	0
<ul style="list-style-type: none"> <li>• un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles</li> </ul>	0
<ul style="list-style-type: none"> <li>• un stage et un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles</li> </ul>	0
<ul style="list-style-type: none"> <li>• un stage et un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles</li> </ul>	0

## Comité du congrès

### Mandat

Le comité a pour but de soutenir la permanence dans l'organisation du congrès annuel de l'Ordre. Il contribue au choix de la thématique, participe à l'élaboration de la programmation et à la sélection des conférenciers, ainsi qu'à la promotion en amont de l'événement.

### Composition du comité

#### Présidence

- Personne n'occupait la présidence durant l'exercice 2022-2023.

#### Membres

- Marie-Josée Casaubon
- Jonathan Claveau
- Guillaume Fortier
- Pascal Surprenant
- Julie Chabannel
- Julie Desrosiers
- Nicolas Meilleur
- Jérémie Vachon

#### Personnes-ressources de la permanence

- Sophie Blanchet-Vaugeois
- Shony Da Costa

### Rencontres

Le comité s'est rencontré à sept occasions durant l'exercice.

### Activités

- Le congrès de l'Ordre s'est déroulé en présentiel du 5 au 7 octobre 2022 au Manoir Saint-Sauveur dans les Laurentides, après deux éditions en virtuel. L'événement, qui affichait complet, a rassemblé près de 300 urbanistes et professionnels de l'aménagement du territoire sous la thématique « Urbanisme et réconciliations ». Trente-quatre conférenciers ont animé 10 conférences et un atelier ludique en lien avec le sujet.
- Quatre ateliers mobiles ont eu lieu afin de permettre aux participants de découvrir la région et les différents projets urbanistiques.
- Le congrès 2022 a permis aux personnes participantes de cumuler un maximum de 15 h 30 de formation continue formelle.

Nombre de conférences	10
Nombre d'atelier ludique	1
Nombre de conférenciers	34
Nombre de participants, incluant les conférenciers	285
Nombre de partenaires financiers	10

## Comité de la formation continue

### Mandat

Ce comité élabore le programme de formation continue. Son rôle est de conseiller le conseil d'administration sur la politique, le programme et ses orientations. Il développe et met en place les outils d'évaluation dans le but d'évaluer la pertinence et la qualité des activités de formation. Il négocie et prépare les ententes de partenariat avec d'autres organismes offrant de la formation. Enfin, il planifie et détermine les activités de formation pouvant être reconnues et attestées par l'Ordre.

### Composition du comité

#### Présidence

- Josée Dion

#### Membres

- Maude Christophe
- Agathe Gentili

#### Personne-ressource de la permanence

- Sophie Blanchet-Vaugeois

### Rencontres

Les membres du comité se sont rencontrés à huit occasions durant l'exercice 2022-2023.

### Activités

- Fin du processus de révision du Règlement sur la formation continue obligatoire des urbanistes qui a mené à la mise à jour de son guide d'application
- Poursuite de la planification stratégique du comité
- Raffinement de la méthode d'évaluation des organismes de formation désirant être reconnus
- Tenue de cinq nouvelles formations:
  - Planifier et bâtir des milieux de vie pour une population vieillissante
  - Loi sur le patrimoine culturel
  - Deuxième édition des Journées de l'environnement sonore
  - Territoire et réalités autochtones
  - Garantie de construction résidentielle, tout ce que vous devez savoir

- Préparation de deux nouvelles formations pour le printemps 2023 (d'autres à venir):
  - Modification du Règlement 1.1 LPTAA: ouverture supplémentaire à la réalisation d'activités connexes à l'agriculture en zone agricole
  - Réseau écologique et principe de connectivité: un aménagement du territoire pour des sociétés plus résilientes

## Formations offertes par l'Ordre

Sessions	Personnes participantes	Urbanistes	Candidats à la profession	Non-membres	Durée	Lieu
<b>Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA)</b>						
2	34	4	26	4	14 h	Virtuel
<b>Réglementation professionnelle et déontologique des urbanistes (RPDU) 101</b>						
4	68	0	67	1	28 h	Virtuel
<b>Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) 101</b>						
3	90	5	75	10	31 h 30	Virtuel
<b>Loi sur la qualité de l'environnement et lois connexes (LQE)</b>						
2	66	6	53	7	14 h	Virtuel
<b>Consultation publique et participation citoyenne : Vers une nouvelle dynamique des projets urbains</b>						
2	47	34	11	2	14 h	Virtuel
<b>Loi sur le patrimoine culturel</b>						
1	37	16	17	4	6 h	Virtuel
<b>Planifier et bâtir des milieux de vie pour une population vieillissante: Mobilité, habitation, activités de proximité</b>						
1	18	15	3	0	6 h	Virtuel
<b>Territoire et réalités autochtones</b>						
1	79	41	3	35	7 h	Virtuel
<b>Séance d'information: Garantie de construction résidentielle</b>						
1	39	27	9	3	1 h	Virtuel
<b>TOTAL</b>						
17	478	148	264	66	121 h 30	Virtuel

## Comité éditorial de la revue *Urbanité*

### Mandat

Revue officielle de l'Ordre, *Urbanité* a pour mission de promouvoir l'urbanisme et de faire rayonner la pratique des urbanistes, d'informer les lecteurs sur les divers sujets relatifs à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme, et de former, sur une base continue, les professionnels de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme.

### Composition du comité

#### Présidence

- Poste vacant

#### Membres

- Sergio Avellan
- Marie-Michèle Cauchy
- Alex Morrier
- Sylvie Barriault
- Guillaume Gilbert
- Laurence Pelletier

#### Pigiste coordonnatrice

- Gabrielle Brassard-Lecours

#### Personne-ressource de la permanence

- Jaëlle Héroux

### Rencontres

Cinq rencontres ont eu lieu pendant l'exercice 2022-2023; quatre en virtuel et une en présentiel.

### Activités

- Le comité s'est réuni pour la production des numéros de la revue. Des échanges électroniques ont permis le partage de commentaires et de suggestions de correction sur les maquettes. Parallèlement, les membres des sous-comités responsables des dossiers ont tenu plusieurs séances de travail. Le 1<sup>er</sup> février, le président, Paul Arsenault, a annoncé son départ après six années à la présidence et 14 années comme membre du comité éditorial. Nous le remercions grandement pour son engagement au sein du comité.



- Au cours de l'exercice financier, les numéros suivants de la revue *Urbanité* sont parus: «Repenser l'habitation» (printemps-été 2022), «La ville pour tous» (automne 2022) et «Décroissance, frugalité et sobriété territoriale: des influences sur l'urbanisme?» (hiver 2023)».
- *La Compilation 2021-2022 des projets novateurs en urbanisme* a été publiée en même temps que le numéro «Repenser l'habitation».

## Comité développement durable

### Mandat

Ce comité vise à favoriser la mise en œuvre du développement durable sur le territoire et, en particulier, l'apport que la profession peut avoir auprès des acteurs de l'aménagement du territoire au Québec. Sa mission s'articule autour de deux éléments principaux: outiller les urbanistes dans la mise en œuvre du développement durable et positionner l'urbaniste dans un rôle actif et de premier plan dans le vaste champ de l'aménagement durable du territoire.

### Composition du comité

#### Présidence

- France Levert

#### Membres

- Louis-Michel Fournier
- Laurent Howe
- Pascale Rouillé
- Marc-André Grimpe
- Danielle Lussier

#### Personne-ressource de la permanence

- Hélène Lefranc

### Rencontres du comité

Une rencontre a eu lieu pendant l'exercice 2022-2023, ainsi que plusieurs échanges par courriel entre les membres.

### Activités

- Le comité a collaboré au contenu de la revue *Urbanité*, en proposant des projets et des informations tirés du Répertoire des bonnes pratiques en urbanisme durable et en apportant sa contribution au numéro sur le thème de la décroissance.
- Dans l'optique de nourrir la réflexion du conseil d'administration en amont de l'adoption de la Politique des comités, un rapport a également été rédigé pour dresser un bilan de l'activité du comité développement durable depuis sa création, ainsi que la prise en compte des enjeux de la transition socioécologique par l'Ordre et les actions encore à mener.

# Comité reconnaissance

## Mandat

Ce comité a pour mandat de gérer les processus relatifs aux principaux prix et distinctions décernés par l'Ordre, d'évaluer les candidatures et de formuler des recommandations au conseil d'administration. Le comité est composé d'urbanistes émérites.

Les prix et distinctions qui relèvent du comité reconnaissance sont les suivants :

- le titre d'urbaniste émérite;
- le Prix Jean-Paul-L'Allier;
- le Prix Blanche-Lemco-van Ginkel.

## Le titre d'urbaniste émérite

Il constitue la plus haute distinction que l'Ordre des urbanistes du Québec puisse accorder à l'un de ses membres. Par ce titre privilégié, l'Ordre honore un ou plusieurs urbanistes dont il reconnaît l'intégrité et le souci de l'intérêt public, les réalisations professionnelles dans le domaine de l'aménagement et de l'urbanisme, la contribution au rayonnement de la profession et de la pratique, ainsi que l'engagement communautaire.

## Le Prix Jean-Paul-L'Allier

Avec ce prix, l'Ordre honore une personne élue québécoise qui, durant son mandat en cours ou ayant pris fin il y a moins de cinq ans, s'est distinguée par sa vision, son leadership et ses réalisations en urbanisme et en aménagement du territoire. Ce prix souligne notamment le caractère exemplaire et l'impact significatif des réalisations de la personne lauréate, le caractère novateur et la pérennité de ses interventions, et son recours à des démarches collaboratives et démocratiques qui s'appuient sur la participation des citoyens et l'adhésion des parties prenantes.

## Le Prix Blanche-Lemco-van Ginkel

Ce prix est remis périodiquement par l'Ordre à une ou plusieurs personnes qui ne sont pas membres de l'Ordre mais dont la contribution substantielle au développement de l'urbanisme au Québec mérite d'être reconnue.

Pour tous les prix et distinctions qu'il gère, le comité reconnaissance privilégie les appels de candidatures, selon des modalités adaptées aux circonstances. Il se garde aussi le droit de monter des dossiers de candidature, auquel cas les recommandations qui s'ensuivent doivent être approuvées par tous les membres du comité.

## Autres volets du mandat du comité

Les membres du comité peuvent par ailleurs s'associer à la mise en candidature de membres de l'Ordre pour des prix qui relèvent d'autres institutions.

## Composition du comité

### Présidence

- Jean Paré

### Membres

- Marie Lessard
- Alain Tessier

### Personne-ressource de la permanence

- Shony Da Costa

## Rencontres

Le comité s'est réuni trois fois de façon virtuelle.

## Activités

**Titre d'urbaniste émérite:** Après un appel de candidatures, le comité a reçu plusieurs dossiers intéressants. Le comité a ensuite recommandé au conseil d'administration les candidatures de Marie-Claude Aubin, Nathalie Martin, Paul Mackey et Richard Bienvenu. Ils ont été honorés le 23 mars 2023, à l'occasion de la cérémonie de remise des permis aux nouveaux urbanistes.

**Prix Jean-Paul-L'Allier:** Il n'y a pas eu de proposition externe. Le comité a soumis deux dossiers de candidature au conseil d'administration: celui de Maxime Pedneaud-Jobin et celui de Marc Demers. Ils ont été honorés le 6 octobre 2022 lors de la soirée de Gala du Congrès annuel de l'Ordre.

**Prix Blanche-Lemco-van Ginkel:** Le prix n'a pas été remis lors de cet exercice.

## Honneurs remis

### Titre d'urbaniste émérite

Sur la recommandation du comité reconnaissance, le conseil d'administration a accordé le titre d'urbaniste émérite à **Marie-Claude Aubin**, **Nathalie Martin**, **Paul Mackey** et **Richard Bienvenu**. Au total, l'Ordre compte 38 urbanistes émérites.



De gauche à droite: Sylvain Gariépy, président de l'Ordre, Marie-Claude Aubin, urbaniste émérite, et Jean Paré, président du comité reconnaissance de l'Ordre.



De gauche à droite: Sylvain Gariépy, président de l'Ordre, Nathalie Martin, urbaniste émérite, et Jean Paré, président du comité reconnaissance de l'Ordre.



De gauche à droite: Sylvain Gariépy, président de l'Ordre, Paul Mackey, urbaniste émérite, et Jean Paré, président du comité reconnaissance de l'Ordre.



De gauche à droite: Sylvain Gariépy, président de l'Ordre, Richard Bienvenu, urbaniste émérite, et Jean Paré, président du comité reconnaissance de l'Ordre.

### Prix Jean-Paul-L'Allier

Sur la recommandation du comité reconnaissance, le conseil d'administration a accordé le prix Jean-Paul-L'Allier à **Maxime Pedneaud-Jobin** et **Marc Demers**.



De gauche à droite: Jean Paré, président du comité reconnaissance de l'Ordre, Maxime Pedneaud-Jobin et Sylvain Gariépy, président de l'Ordre.



De gauche à droite: Jean Paré, président du comité reconnaissance de l'Ordre, Marc Demers et Sylvain Gariépy, président de l'Ordre.

### Mérite étudiant en urbanisme

Par les prix du Mérite étudiant, l'Ordre vise à encourager l'excellence parmi les étudiants des programmes d'urbanisme accrédités.

Un jury est formé dans chacune des universités. Ce jury comprend au moins trois personnes, dont l'une doit être membre à temps plein du corps enseignant et membre de l'Ordre, et une autre, membre de l'Ordre sans faire partie du corps enseignant.

Le prix est décerné à l'étudiant ou à l'étudiante d'un programme reconnu qui s'est distingué-e parmi ses pairs pour:

- ✓ Sa note cumulative en fin de programme;
- ✓ La qualité de ses projets professionnels (travaux pratiques, stages, etc.);
- ✓ L'excellence de son projet final ou de son mémoire;
- ✓ Sa contribution générale au programme d'urbanisme.

Les lauréats et lauréates 2022 sont:

- **Marianne Gauthier Lamoureux**, Baccalauréat en urbanisme, École des sciences de la gestion, Université du Québec à Montréal
- **Amaury Sainjon**, Maîtrise en aménagement du territoire et développement régional, Faculté d'aménagement, d'architecture et des arts visuels, Université Laval
- **Agathe Parent-Corriveau**, Baccalauréat en urbanisme, Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal
- **Benjamin Lamoureux**, Maîtrise en urbanisme, Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal
- **Maël Bureau-Blouin**, Master of Urban Planning Program, School of Urban Planning, Université McGill



## États financiers au 31 mars 2023

Rapport de l'auditeur indépendant	41
États financiers	
Résultats	44
Évolution de l'actif net	45
Flux de trésorerie	46
Situation financière	47
Notes complémentaires	48
Annexe	54



## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de  
Ordre des urbanistes du Québec

---

**Raymond Chabot  
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.**  
Bureau 2100  
4805, boulevard Lapinière  
Brossard (Québec)  
J4Z 0G2

T 450 445-6226

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Ordre des urbanistes du Québec (ci-après « l'Ordre »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2023 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2023 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Ordre conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### Autre point – informations supplémentaires

Les informations supplémentaires contenues dans l'annexe ne font pas partie intégrante des états financiers. Nous n'avons pas procédé à l'audit ou à l'examen de ces informations supplémentaires et, par conséquent, nous n'exprimons aucune opinion d'audit ou conclusion de mission d'examen, ni aucune autre forme d'assurance à l'égard de ces informations.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Ordre à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Ordre ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Ordre.

### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Ordre;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Ordre à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Ordre à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.* <sup>1</sup>

Brossard  
Le 22 septembre 2023

---

<sup>1</sup> CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A116823

## Ordre des urbanistes du Québec

### Résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

	<u>2023</u>	Redressé <u>2022</u>
	\$	\$
<b>Produits</b>		
Cotisations des membres	710 945	659 232
Cotisations des stagiaires	116 729	133 023
Formation continue	220 763	188 289
Vente de biens et de services	153 782	147 977
Aide gouvernementale (note 4)	128 931	63 860
Intérêts	22 745	5 818
Adhésions	8 400	18 686
	<u>1 362 295</u>	<u>1 216 885</u>
<b>Charges</b>		
Salaires et charges sociales	676 716	554 130
Transport et communications	68 907	51 151
Services professionnels	326 598	297 997
Fournitures, impression et location de salles	162 306	62 902
Charges locatives et frais y afférents (note 10)	73 847	72 293
Frais de représentation et de promotion	29 746	10 534
Cotisations et contributions à des organismes	15 579	12 711
Créances douteuses (recouvrées)	7 314	(925)
Frais financiers	24 776	14 687
Amortissements des immobilisations corporelles et de l'actif incorporel	40 572	11 690
	<u>1 426 361</u>	<u>1 087 170</u>
<b>Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges</b>	<u>(64 066)</u>	<u>129 715</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers et les notes 4 et 10 fournissent d'autres informations sur les résultats.

## Ordre des urbanistes du Québec

### Évolution de l'actif net

pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

	2023			Redressé
	Investi en immobilisations	Affecté aux projets spéciaux (note 11)	Non grevé d'affectations	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	97 732	130 000	797 703	1 025 435
Modification comptable (note 2)	-	-	(42 582)	(42 582)
Solde redressé	97 732	130 000	755 121	982 853
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(34 221)	-	(29 845)	(64 066)
Acquisition d'immobilisations corporelles	23 634	-	(23 634)	-
Acquisition d'actif incorporel	98 524	-	(98 524)	-
Autres affectations d'origine interne (note 11)	-	265 000	(265 000)	-
Solde à la fin	185 669	395 000	338 118	918 787

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**Ordre des urbanistes du Québec****Flux de trésorerie**

pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

	<b>2023</b>	Redressé 2022
	\$	\$
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	<b>(64 066)</b>	129 715
Éléments hors caisse		
Amortissements des immobilisations corporelles et de l'actif incorporel	<b>40 572</b>	11 690
Amortissement de l'avantage incitatif relatif à un contrat de location-exploitation (note 10)	<b>(6 351)</b>	(6 351)
Loyer à payer	<b>(1 456)</b>	620
Variation nette d'éléments du fonds de roulement (note 5)	<b>171 259</b>	31 606
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<b>139 958</b>	167 280
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Immobilisations corporelles	<b>(23 634)</b>	-
Actif incorporel	<b>(98 524)</b>	(97 395)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<b>(122 158)</b>	(97 395)
<b>Augmentation nette de l'encaisse</b>	<b>17 800</b>	69 885
Encaisse au début	<b>1 597 246</b>	1 527 361
Encaisse à la fin	<b>1 615 046</b>	1 597 246

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## Ordre des urbanistes du Québec

### Situation financière

au 31 mars 2023

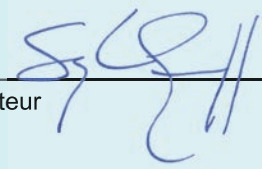
	2023	Redressé 2022
	\$	\$
<b>ACTIF</b>		
Court terme		
Encaisse	1 615 046	1 597 246
Comptes clients et autres créances (note 6)	51 325	18 884
Frais payés d'avance	7 185	24 281
	<u>1 673 556</u>	<u>1 640 411</u>
Long terme		
Immobilisations corporelles (note 7)	41 381	28 988
Actif incorporel (note 8)	163 341	94 148
Dépôt de garantie, sans intérêt, encaissable en mars 2026	11 291	11 291
	<u>1 889 569</u>	<u>1 774 838</u>
<b>PASSIF</b>		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 9)	164 694	177 446
Cotisations perçues par anticipation	738 375	573 558
Cotisations à remettre à l'Office des professions du Québec	40 107	5 568
	<u>943 176</u>	<u>756 572</u>
Long terme		
Avantage incitatif relatif à un contrat de location-exploitation (note 10)	19 053	25 404
Loyer à payer	8 553	10 009
	<u>970 782</u>	<u>791 985</u>
<b>ACTIF NET</b>		
Investi en immobilisations	185 669	97 732
Affecté aux projets spéciaux (note 11)	395 000	130 000
Non grevé d'affectations	338 118	755 121
	<u>918 787</u>	<u>982 853</u>
	<u>1 889 569</u>	<u>1 774 838</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

*Marie-France Langlois*  
Administrateur

Administrateur



## Ordre des urbanistes du Québec

### Notes complémentaires

au 31 mars 2023

---

#### **1 - STATUTS ET OBJECTIFS DE L'ORDRE**

L'Ordre, constitué en vertu de l'article 24 du Code des professions (RLRQ, C-26), a comme objectifs principaux d'assurer la protection du public dans l'exercice de la profession par ses membres ainsi que de faire la promotion de la pratique saine et de l'importance de l'urbanisme au Québec. Il est un organisme à but non lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

#### **2 - MODIFICATION COMPTABLE**

Au cours de l'exercice, l'Ordre a constaté que des revenus de cotisation ont été surévalués d'un montant de 42 582 \$ dans les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2022. L'Ordre a donc redressé les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2022 et a inscrit ces revenus de cotisation au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2023. Cette modification a entraîné, pour l'exercice terminé le 31 mars 2022, une diminution des revenus de cotisation des membres de 40 781 \$, une diminution des revenus de cotisation des stagiaires de 1 801 \$, une diminution de l'excédent des produits par rapport aux charges de 42 582 \$ ainsi qu'une diminution de l'actif net non grevé d'affectations de 42 582 \$.

#### **3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

##### **Base de présentation**

Les états financiers de l'Ordre sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

##### **Estimations comptables**

Pour dresser les états financiers, la direction de l'Ordre doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'Ordre pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

##### **Actifs et passifs financiers**

###### *Évaluation initiale*

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'Ordre provenant d'opérations non conclues avec des apparentés ainsi que ceux provenant d'opérations conclues avec des parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'Ordre qu'en leur qualité de membres de la direction (ainsi que les membres de la famille immédiate) sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents.

###### *Évaluation ultérieure*

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'Ordre provenant d'opérations non conclues avec des apparentés sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), alors que ceux provenant d'opérations entre apparentés sont évalués selon la méthode du coût (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

## Ordre des urbanistes du Québec

### Notes complémentaires

au 31 mars 2023

---

#### 3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement ou selon la méthode du coût, l'Ordre détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'Ordre détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement ou selon la méthode du coût est comptabilisée à l'état des résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

#### Constatation des produits

##### *Cotisations annuelles*

Les cotisations annuelles sont reportées et constatées selon la méthode linéaire sur la durée de la cotisation lorsque le montant est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré; celles reçues pour l'exercice subséquent sont présentées comme cotisations perçues par anticipation au passif de l'état de la situation financière.

##### *Apports*

L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés.

Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

L'Ordre a choisi de ne pas comptabiliser les apports reçus sous forme de fournitures et de services.

##### *Produits d'intérêts*

Les produits d'intérêts sont constatés aux résultats en fonction du temps écoulé selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

##### *Vente de biens et de services, formation continue et adhésions*

Les produits provenant des adhésions ainsi que ceux provenant de la vente de biens et de services et de la formation continue, soit les produits des opérations, sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- La livraison a eu lieu et les services ont été fournis;
- Le montant est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

## Ordre des urbanistes du Québec

### Notes complémentaires

au 31 mars 2023

#### 3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

##### Immobilisations corporelles et actif incorporel

Les immobilisations corporelles et l'actif incorporel acquis sont comptabilisés au coût. Lorsque l'Ordre reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles ou d'actifs incorporels, le coût de ceux-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport plus tous les frais directement rattachés à l'acquisition des immobilisations corporelles ou des actifs incorporels, ou à une valeur symbolique si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

##### Amortissements

Les immobilisations corporelles et l'actif incorporel sont amortis en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes qui suivent :

	<u>Périodes</u>
Équipement informatique	3 ans
Améliorations locatives	Durée initiale du bail de 10 ans
Logiciel	5 ans

##### Réduction de valeur

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle ou un actif incorporel a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle ou de l'actif incorporel à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des résultats et ne peut pas faire l'objet de reprises.

#### 4 - INFORMATIONS SUR LES RÉSULTATS

	<u>2023</u>	<u>Redressé 2022</u>
	\$	\$
Contribution de l'Ordre au Conseil interprofessionnel du Québec	<u>11 534</u>	<u>12 215</u>
Amortissement de l'avantage incitatif relatif à un contrat de location-exploitation (note 10)	<u>6 351</u>	<u>6 351</u>
Aide gouvernementale		
Subvention salariale d'urgence et Subvention d'urgence du Canada pour le loyer du gouvernement fédéral	-	11 024
Ville de Montréal	<b>21 735</b>	41 490
Gouvernement provincial – ministère de la Santé et des Services sociaux	<b>98 000</b>	7 000
Emploi et Développement social Canada	<b>9 196</b>	4 346
	<u><b>128 931</b></u>	<u>63 860</u>

## Ordre des urbanistes du Québec Notes complémentaires

au 31 mars 2023

### 5 - INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

La variation nette d'éléments du fonds de roulement se détaille comme suit :

	2023	Redressé 2022
	\$	\$
Comptes clients et autres créances	(32 441)	3 448
Frais payés d'avance	17 096	(23 241)
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	(12 752)	38 003
Cotisations perçues par anticipation	164 817	45 721
Cotisations à remettre à l'Office des professions du Québec	34 539	(32 325)
	<b>171 259</b>	<b>31 606</b>

### 6 - COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	2023	Redressé 2022
	\$	\$
Comptes clients	22 565	18 884
Dépôt à des fournisseurs	9 160	-
Subventions à recevoir – ministère de la Santé et des Services sociaux	19 600	-
	<b>51 325</b>	<b>18 884</b>

Les comptes clients sont présentés aux états financiers déduction faite d'une provision pour dépréciation nulle (nulle au 31 mars 2022). Le montant de perte de valeur afférente aux comptes clients est de 7 314 \$ pour l'exercice (néant en 2022).

La reprise d'une perte de valeur comptabilisée antérieurement sur les comptes clients est nulle en 2023 (925 \$ en 2022).

### 7 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2023			Redressé 2022
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Équipement informatique	120 088	100 393	19 695	-
Améliorations locatives	73 017	51 331	21 686	28 988
	<b>193 105</b>	<b>151 724</b>	<b>41 381</b>	<b>28 988</b>

L'amortissement est de 11 241 \$ pour l'exercice (8 444 \$ en 2022).

## Ordre des urbanistes du Québec

### Notes complémentaires

au 31 mars 2023

#### 8 - ACTIF INCORPOREL

	<u>2023</u>	Redressé <u>2022</u>
	\$	\$
Logiciel	<u>163 341</u>	<u>94 148</u>

L'amortissement est de 29 331 \$ pour l'exercice (3 246 \$ en 2022).

#### 9 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

	<u>2023</u>	Redressé <u>2022</u>
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	20 406	40 832
Salaires à payer	56 870	47 470
Taxes à la consommation à payer	<u>87 418</u>	<u>89 144</u>
	<u>164 694</u>	<u>177 446</u>

Les sommes à remettre à l'État totalisent 91 384 \$ au 31 mars 2023 (93 354 \$ au 31 mars 2022).

#### 10 - AVANTAGE INCITATIF RELATIF À UN CONTRAT DE LOCATION-EXPLOITATION

L'Ordre a signé un contrat de location de locaux pour lequel il a reçu un montant de 63 510 \$ au 31 mars 2017 à titre d'avantage incitatif pour des améliorations locatives. Au 31 mars 2023, un montant de 6 351 \$ (6 351 \$ au 31 mars 2022) a été porté en réduction du solde à titre d'amortissement. Le solde non amorti est donc de 19 053 \$ au 31 mars 2023 (25 404 \$ au 31 mars 2022). Cet avantage incitatif sera imputé aux résultats à titre de réduction des charges locatives sur la durée initiale du contrat de location-exploitation, soit 10 ans.

#### 11 - ACTIF NET AFFECTÉ AUX PROJETS SPÉCIAUX

	<u>Solde au début</u>	<u>Fonds utilisés en 2023</u>	<u>Virements</u>	<u>2023 Solde à la fin</u>
	\$	\$	\$	\$
Projets en cours				
Planification stratégique et gestion des risques	5 000	-	(5 000)	-
Informatique	40 000	(40 000)	-	-
Déménagement, aménagement et bail antérieur	50 000	-	255 000	305 000
Actualisation réglementaire	15 000	(24 716)	29 716	20 000
Référentiel de compétences	-	-	50 000	50 000
Contrôle de la pratique	20 000	(44 835)	44 835	20 000
	<u>130 000</u>	<u>(109 551)</u>	<u>374 551</u>	<u>395 000</u>

## Ordre des urbanistes du Québec

### Notes complémentaires

au 31 mars 2023

#### 11 - ACTIF NET AFFECTÉ AUX PROJETS SPÉCIAUX (suite)

	Solde au début	Fonds utilisés en 2022	Virements	Redressé 2022 Solde à la fin
	\$	\$	\$	\$
Projets en cours				
Planification stratégique et gestion des risques	10 000	(10 000)	5 000	5 000
Informatique	97 000	(97 395)	40 395	40 000
Déménagement	-	-	50 000	50 000
Actualisation réglementaire	15 000	-	-	15 000
Contrôle de la pratique	-	-	20 000	20 000
	<u>122 000</u>	<u>(107 395)</u>	<u>115 395</u>	<u>130 000</u>

#### 12 - RISQUES FINANCIERS

##### Risque de crédit

L'Ordre est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'Ordre a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les comptes clients et autres créances, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'Ordre.

##### Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'Ordre est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'Ordre est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

#### 13 - ENGAGEMENTS

L'Ordre s'est engagé, d'après des contrats de location échéant jusqu'en juin 2033, à verser une somme de 839 552 \$ pour des locaux et de l'équipement. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 131 798 \$ en 2024, à 149 518 \$ en 2025, à 146 989 \$ en 2026, et à 64 728 \$ en 2027 et 2028.

#### 14 - AUTRES RENSEIGNEMENTS SUR LES RÉSULTATS

La rémunération de la direction générale a été de 106 647 \$ pour l'exercice (97 585 \$ en 2022). De plus, aucune contrepartie monétaire n'a été versée au président du conseil d'administration et aux administrateurs.

## Ordre des urbanistes du Québec

### Annexe

pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

	2023	2022
	\$	\$
<b>RÉPARTITION DES CHARGES SELON LE RÈGLEMENT SUR LES RAPPORTS ANNUELS D'UN ORDRE PROFESSIONNEL</b>		
Charges à répartir		
Salaires	671 833	554 130
Formation	4 882	–
Fournitures	161 968	62 903
Transport	32 483	25 060
Honoraires	284 285	282 637
Assurances	6 802	–
Frais de représentation	23 225	10 218
Cotisation	3 815	–
Charges locatives – bureau	69 640	69 182
Taxes d'affaires	497	503
Entretien du bureau	3 709	2 609
Entretien d'équipement	338	–
Informatique et communication	36 424	26 091
Système de gestion des membres	35 513	15 360
Divers	6 336	–
Représentation générale	185	316
Cotisation C.I.Q.	11 534	12 215
Contribution ICU	230	496
Frais bancaires et intérêts	24 776	14 687
Amortissement	40 572	11 688
Créances douteuses (recouvrées)	7 314	(925)
	<b>1 426 361</b>	<b>1 087 170</b>
Répartition des frais généraux par activité		
Activités et services aux membres	101 555	55 952
Admission	75 755	36 656
Inspection professionnelle	126 259	27 057
Normes et soutien à la profession	40 403	23 222
Syndic et déontologie	243 675	57 819
Gestion administrative	–	318 899
Gouvernance	125 546	150 939
Communications et rôle sociétal	341 590	198 343
Partenariats et associations étudiantes	3 815	497
Formation continue et colloques	367 763	217 786
	<b>1 426 361</b>	<b>1 087 170</b>

#### Ventilation des charges

Les charges directement liées à une activité sont attribuées à celle-ci. Les salaires et les charges non spécifiques sont attribués aux activités en fonction d'une clé de répartition basée sur le temps de travail consacré à ces derniers par le personnel de l'Ordre. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023, toutes les charges ont été attribuées aux activités, incluant les charges de gestion administrative.

**Dépôt légal**

Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
et Bibliothèque et Archives Canada

ISSN 1482-6399 (imprimé)

ISSN 2564-1751 (en ligne)

Les images de cette publication  
proviennent d'Adobe Stock.





**Ordre des  
Urbanistes du  
Québec**

420, rue McGill, bureau 402, Montréal (Québec) H2Y 2G1  
[ouq.qc.ca](http://ouq.qc.ca)